

**SÉANCE DU 15 JUIN 2018**  
Convocation du 7 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

**Étaient présents :** M. André GÉLÉBART, Mme Florence DOUTRELEAU, M. Sylvain COTARD, Mme Dominique JONQUAY, M. Sylvain DELAVOYE, Mme Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS, Gérard NAVARRO et Ludovic GRENIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes excusées :** Mme Vanessa CASTERMANT, pouvoir à M. LANGLOIS  
Mme Catherine DUMAIS

**Secrétaire de séance :** Mme CAPDEBOSCQ

La séance est ouverte à 20 h 36.

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS ATOUTS VENTS** (délibération n° 2018-12)

M. le Maire explique qu'après la fusion avec la Communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'agglomération a décidé de ne pas garder la compétence relative à la gestion des accompagnateurs dans les cars de transport scolaire. Le SIVOS a donc dû modifier ses statuts afin d'y inclure cette compétence à partir du 1<sup>er</sup> août 2018. Les Conseils municipaux des communes membres du SIVOS doivent donner leur accord pour cette modification. Le SIVOS a profité de cette occasion pour également ajouter dans ses statuts que son siège est fixé définitivement en mairie de Thiergeville.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces modifications des statuts du SIVOS.**

**MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE** (délibération n° 2018-13)

M. le Maire explique que les communes d'Ypreville-Biville et de Thiétreville qui se partagent leur agent intercommunal souhaitent retrouver à partir du 1<sup>er</sup> juillet une répartition de travail à 50 % dans chaque commune, comme c'était le cas auparavant. Les Maires ont donné leur accord à l'agent et demandé l'avis du Comité technique paritaire du Centre de gestion, qui est revenu favorable. Il s'agit donc pour le Conseil de modifier les tableaux des effectifs en supprimant le poste d'adjoint technique à 24 heures hebdomadaires – occupé par l'agent actuellement – pour en créer un nouveau à 17,5 heures hebdomadaires.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide modifier le tableau des effectifs afin que la durée de travail de l'agent intercommunal passe de 24 heures à 17,5 heures hebdomadaires.**

**OFFRE « PROXI COHESIO » DE LA POSTE** (délibération n° 2018-14)

M. le Maire propose que la prestation Proxi Cohesio de La Poste (visites de lien social réalisées par le facteur) à laquelle la commune a souscrit depuis 2015 soit reconduite cet été. Il expose que le coût pour la commune serait de 44 € pour 10 visites par semaines, pour une durée de 9 semaines – soit 396 € au total.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la reconduction de cette prestation pour l'été 2018.**

### **SUBVENTIONS** (délibération n° 2018-15)

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil, à l'occasion du vote du budget, il a été décidé d'ajouter une subvention de 60 € à PAR-TAGE (Hortithèque) qui accueille des Thiétrevillais. Le budget ayant déjà été préparé à l'époque, il faut prendre une délibération pour ajouter cette subvention à celles déjà prévues.

Il annonce ensuite que le Département a octroyé une subvention de 1 000 € pour la Fête médiévale. Mais il a attribué cette subvention à la commune, qui doit donc la reverser au Comité des Fêtes puisque c'est elle qui va recevoir cette subvention sur son compte. Pour cela, il suffit de voter une subvention supplémentaire au Comité des Fêtes pour 2018.

De même pour la classe découverte organisée à Valloire en mars dernier : le Département a attribué à la commune une subvention de 600,30 €. Il convient de reverser cette somme à l'association Rêves pour l'Enfance, qui a pris en charge l'organisation de cette classe découverte.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 60 € à PART-AGE, une subvention complémentaire de 1 000 € au Comité des Fêtes et une subvention complémentaire de 600,30 € à l'association Rêves pour l'Enfance.**

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES** (délibération n° 2018-16, 17 et 18)

M. le Maire propose au Conseil de voter 3 décisions modificatives :

- La première afin de prévoir de quoi recevoir et rembourser plusieurs cautions pour les appartements communaux (1 100 € en dépenses et en recettes, opération neutre), au cas où.
- La deuxième pour prendre en compte les subventions complémentaires qui viennent d'être votées.
- La troisième en raison d'une recette non prévue au budget primitif. En effet, la commune a reçu 24 790, 95 de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du parvis de la mairie (dossier datant de 2013). Pour équilibrer le budget, M. le Maire propose d'ajuster d'autres crédits : + 24 500 € en recettes grâce au versement de cette DETR 2013 ; + 1 000 € correspondant à la subvention qui sera versée par le Département pour la Fête médiévale ; - 10 000 € en dépenses pour l'opération « Portes-fenêtres de la salle polyvalente » (leur réparation plutôt que leur remplacement permettra d'économiser près de 20 000 €) ; + 500 € en dépenses pour couvrir les subventions qui viennent d'être votées, + 3 000 € pour l'achat et la location de décorations de Noël (cf les questions diverses) ; + 5 000 € pour l'opération « Éclairage public » (cf les questions diverses) ; + 27 000 € pour les dépenses d'entretien de la voirie (cf questions diverses).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ces décisions modificatives.**

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES** (délibération n° 2018-19)

M. le Maire propose que la commune participe au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département, comme elle le fait depuis plusieurs années.

**Le Conseil municipal, décide de participer financièrement au Fonds d'aide aux Jeunes, à hauteur de 0,23 € par habitants – soit 97,06 €.**

## ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LE SECRÉTARIAT

Après étude d'un devis parvenu en mairie pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat, **le Conseil municipal charge M. Navarro d'étudier le sujet de plus près afin de définir plus précisément les besoins de la commune.**

## QUESTIONS DIVERSES

**Remplacement d'un poteau incendie :** Au vu du montant du nouveau devis pour le remplacement du poteau incendie situé en face de la place de l'Église (2 458 €), M. le Maire va recontacter Veolia afin de voir si une réparation ne pourrait pas suffire.

**Perception de Valmont :** La Trésorerie de Valmont devrait fermer le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les services aux particuliers et aux collectivités locales seront transférés à la trésorerie de Fécamp.

**Enquête publique :** Une enquête publique relative à la demande d'exploitation par le GAEC BARDIN d'un élevage de volailles de 39 999 animaux à Limpiville aura lieu du lundi 18 juin au lundi 16 juillet. Le dossier est consultable en mairie.

**Site Internet :** M. Navarro présente les statistiques des visites sur le site Internet de la commune. Il en ressort que le nombre de visites est élevé. Le site semble être utile aux Thiétrevillais, il y a de quoi être satisfait.

**Travaux de voirie :** M. Grenier présente les 2 devis arrivés en mairie. Pour un prix équivalent – environ 38 000 € TTC –, la totalité des réfections envisagées – rues de la Cour Souveraine, Émile Beus, de la Mairie, Verte, des Frênes et la place de l'Église – pourraient être réalisées. En revanche, si rien n'est fait l'état des chaussées pourrait se dégrader, et leur réfection coûter alors beaucoup plus cher. **Le Conseil municipal décide de demander un 3<sup>e</sup> devis avant de passer une éventuelle commande.**

**Éclairage public :** Comme prévu lors de la dernière réunion, M. le Maire présente un projet d'extension du réseau d'éclairage public de la place de l'Église à l'entrée de l'école – derrière la mairie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter ce projet avec 3 candélabres et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible (délibération n° 2018-20).**

**Gratification pour stage :** M. le Maire propose qu'une gratification soit accordée à une lycéenne qui effectue un stage à la mairie. La stagiaire donnant satisfaction, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lui accorder une gratification de 200 € net (délibération n° 2018-21).**

**Logis Saint-François :** M. le Maire a participé au Conseil de Vie sociale le 7 juin dernier. À cette occasion, il a pris note des préférences du Logis quant aux panneaux de signalisation que la commune a décidé d'installer (cf la dernière réunion).

**Fête de la Famille :** Elle s'est déroulée samedi dernier à la salle polyvalente et a été un succès.

**Médiévales :** Les Médiévales auront lieu les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochains. M. le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui œuvrent à cette occasion et remercie par avance les Thiétrevillais qui devront subir quelques désagréments du fait des restrictions de circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 3.